



**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

DEPARTEMENT des ALPES-MARITIMES

Arrondissement de NICE

**MAIRIE DE CONTES**

**Décision n° 2025 02 00**

OBJET :

**Carte scolaire du collège des vallées du Paillon – Roger Carlès : Motion**

L'an deux mille vingt-cinq, le mercredi vingt-six février, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de M. Francis Tujague, Maire de Contes.

Etaient présents : MM. Francis Tujague, Maire, Alain Alessio, Mme Michèle Maurel, M. Gérard De Zordo, Mme Nadine Ezingard, M. Armand Gasiglia, Mme Elodie Loretz, M. Alain Michellis, Mmes Lykke Saviane, Nicole Colombo, MM. Eric Foret, Gilbert Camous, Dominique Celeschi, Mme Martine Abellan, MM. Christophe Angéli, Thierry Fauré, Kader Akeb, David Dongé, Olivier Camous, Mmes Sandrine Mauras, Marie-Fleur Alquier, Edwige Alunni, M. Christophe Céragioli et Mme Sylvie Carletto formant la majorité des membres en exercice.

Etaient représentés : Mmes Fabienne Irlès, Malika Vannucci, M. Michel Caruso et Mme Chloé Roig.

Etait excusée : Karen Woignier.

Le quorum est atteint

Madame Elodie Loretz a été nommée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire rappelle que face à l'augmentation des effectifs du collège des vallées du Paillon – Roger Carlès, le conseil a adopté, par délibération n° 2024 03 01 du 6 mars 2024, une motion relative à la carte scolaire de ce collège pour demander à l'Académie de Nice de l'éducation nationale et au Département :

- De ne pas mettre en œuvre le projet de modification de la carte scolaire, proposé par les conseillers départementaux du canton de Contes, prévoyant de sectoriser dorénavant les élèves de l'école du Fontanil de Sclos de Contes, non plus au collège de leur commune mais à celui de L'Escarène.
- Que d'ici l'ouverture d'un nouveau collège à Drap, les élèves de Drap village soient scolarisés au collège de l'Escarène, ceux de la Condamine continuant à être accueillis au collège de Contes.

Outre la position de la commune, le conseil d'administration du collège des vallées du Paillon – Roger Carlès n'a jamais envisagé l'hypothèse que l'école de Sclos soit désormais rattachée au collège de l'Escarène. Il avait par contre proposé de scolariser à l'Escarène les élèves de l'école de Drap village, plus nombreux que ceux de Sclos.

De son côté, le Conseil Départemental de l'Education Nationale (CDEN), réunit le 11 mars 2024 a quant à lui rejeté l'hypothèse d'une sectorisation des élèves de l'école du Fontanil de Sclos au collège de l'Escarène.

Ces différentes positions s'inscrivent dans un contexte où l'Inspection d'Académie, comme le Département sont alertés sur la question du sureffectif du collège de Contes depuis de nombreuses années.

En témoignent, les demandes répétées d'élus et de parents d'élèves, les motions du conseil municipal de Contes et du conseil communautaire de la Communauté de Communes du Pays des Paillons (CCPP) en faveur de la construction d'un nouveau collège dans la partie basse de la vallée où la population, à Drap comme à La Trinité est en augmentation.

Pour la rentrée scolaire 2024, suite à ces différentes prises de positions, les élèves de l'école du Fontanil de Contes ont ainsi pu continuer à fréquenter le collège de Contes. Par ailleurs, de nombreuses familles de l'école de Drap Village ont demandé une dérogation, qu'elles ont obtenu, pour scolariser leurs enfants au collège de l'Escarène. Le Département a lui mis en place le ramassage scolaire adéquat pour ces élèves.

Le Département, compétent en matière de carte scolaire, devait entériner cette solution qui convient à tous en adaptant en conséquence la carte scolaire pour la rentrée de septembre 2025. Or, il n'en a rien fait.

Le conseil municipal fait part de son incompréhension et de son mécontentement. Il expose qu'il est urgent que le bon sens et la raison l'emportent et que la solution appliquée depuis la rentrée 2024 à la satisfaction de tous soit officialisée dans les meilleurs délais, d'autant qu'elle va de pair avec la décision de construire un collège à Drap.

**Le conseil municipal,  
Après avoir délibéré,**

**Demande** au Département des Alpes-Maritimes, dans l'attente de la construction d'un collège de Drap, d'entériner l'organisation mise en place depuis la rentrée de septembre 2024 qui convient à tous, par la modification de la carte scolaire du collège de Contes avec le rattachement au collège de l'Escarène de l'école de Drap Village, jusque là sectorisée sur le collège de Contes. Les élèves de l'école de la Condamine continuant à être accueillis au collège de Contes.

<i>Nombre de conseillers en exercice :</i>	29
<i>Nombre de présents :</i>	24
<i>Nombre de votants :</i>	28

*Pour : 28*

*MM. Francis Tujague, Maire, Alain Alessio, Mme Michèle Maurel, M. Gérard De Zordo, Mme Nadine Ezingear, M. Armand Gasiglia, Mme Elodie Loretz, M. Alain Michellis, Mmes Lykke Saviane, Nicole Colombo, MM. Eric Foret, Gilbert Camous, Dominique Celeschi, Mmes Martine Abellan, Fabienne Irlès, M. Christophe Angéli, Mme Malika Vannucci, MM. Thierry Fauré, Kader Akeb, David Dongé, Olivier Camous, Mme Sandrine Mauras, M. Michel Caruso, Mmes Marie-Fleur Alquier, Chloé Roig, Edwige Alunni, M. Christophe Céraglioli et Mme Sylvie Carletto.*

*Contre : /*

*Abstentions : /*

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits, pour expédition conforme

La secrétaire de séance  
Elodie LORETZ

Le Maire,  
Francis TUJAGUE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

006-210600482-20250226-20250200-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/03/2025  
Publication : 18/03/2025

Le Maire, Francis TUJAGUE